

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- ⇒ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du Programme Annuel de Prévention.
- ⇒ Tarifs bois à façonner et façonné sur coupe 2022

**INFORMATIONS DIVERSES**

Convocation adressée le : 30 septembre 2021

Présents : MME Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT, Amélie LAVALLÉE, MM Dominique AZIER, Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER et Laurent VOIRY

**Absents:** M. Anthony BOULOUDNINE, excusé  
M. Pierre VISSA donne procuration à Mme Amélie LAVALLÉE

**Secrétaire:** M. Dominique AZIER

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2021.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent, les comptes rendus à 9 voix pour et une abstention (M. Anthony LANGEVIN, était absent à cette réunion).

Mme le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

- ↳ Motion de soutien à la Fédération nationale des Communes Forestières
- ↳ Répartitions de partage suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Capavenir Vosges

Le Conseil Municipal accepte l'ajout des deux points supplémentaires à l'unanimité des membres présents

*Mme le Maire demande de modifier l'horaire des réunions du conseil municipal à 20h. Un tour de table est effectué afin de s'exprimer sur le sujet. La majorité est d'accord pour la modifier à 20h.*

N° DCM 36/2021	<b><u>DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION</u></b>
-------------------	--

M. Laurent VOIRY, 3<sup>ème</sup> Adjoint, rappelle la délibération n° 33/2020 prise le 10 juillet 2020 approuvant la convention avec le Centre de Gestion des Vosges pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration du document unique, il présente aux membres du conseil municipal le programme annuel de prévention.

Mme le Maire expose,

**VU :**

- La loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;
- La loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée ;
- La loi n°84-53 du 26/01/1984 modifié ;
- La loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des centres de gestion ;

La collectivité de Domèvre sur Avière s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion des Vosges et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l'avis du Comité Technique/CHSCT chaque année.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **D'APPROUVER** le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.

*Pour information, l'employé communal s'est accidenté au niveau de la tête à Darnieulles. Il a 2 jours ITT. Cela a été déclaré en accident du travail.*

N° DCM 37/2021	<b><u>FORET COMMUNALE</u></b> <b><u>TARIFS BOIS A FAÇONNER ET FAÇONNE SUR COUPE 2022</u></b>
-------------------	---

M. Dominique AZIER et de M. Anthony LANGEVIN, en charge de la Forêt, informe que M. THIAY se propose d'effectuer la livraison à domicile des ballots de bois façonnés sur coupe au prix de 9.09€ H.T du stère soit 10,00 T.T.C

Après un tour de table il est décidé de proposer aux habitants le choix de la livraison

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

**FIXE** les tarifs suivants pour la vente de bois à façonner et façonné sur coupe et pour l'année 2021/2022

- Vente de bois à façonner à un prix unitaire de 10.28 € H.T./stère soit 12.34 € T.T.C
- Vente de bois façonné sur coupe à un prix unitaire de 31.82€ H.T./stère soit 35.00 € T.T.C
- ° Livraison à domicile du bois façonné sur coupe au prix de 9.09 € H.T./stères soit 10,00€ T.T.C

*M. Anthony LANGEVIN demande de faire attention aux dates des délais de prestations de l'entreprise THIAY pour les bois façonnés. Ils ne sont pas encore mis en ballots. Certaines personnes se posent des questions sur la disponibilité des ballots de bois. Cela sera discuter en commission forêt. Les bois façonnés devraient être fait dans la semaine à venir. La voie de retournement de la voie de Chavelot n'est pas commencée. Normalement, cela sera fait après le façonnage des bois en ballots.*

N° DCM 38/2021	<b><u>MOTION DE SOUTIEN</u></b> <b><u>FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire propose de voter la motion de la Fédération nationale des Communes forestières, rédigée en ces termes :

**CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

**CONSIDERANT:**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

**- Exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

**- Demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises et un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

**DECIDE DE SOUTENIR**, la motion de la fédération nationale des communes forestières

N° DCM 39/2021	<b><u>REPARTITIONS DE PARTAGE SUITE A LA DISSOLUTION</u></b> <b><u>DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE CAPAVENIR VOSGES</u></b>
-------------------	--

Mme le Maire rappelle la délibération prise en date du 8 juillet 2021 ou le Conseil Municipal a accepté le principe de dissolution du Syndicat Intercommunal Scolaire de Capavenir Vosges.

Lors de la séance du 17 juillet 2021 le Comité a adopté à l'unanimité la répartition de partage des excédents de fonctionnement et d'investissement pour les 7 communes, à savoir :

- 75% des excédents en fonction du nombre d'élèves inscrit au collège pour l'année 2020-2021 (13 enfants scolarisés)
- 25% des excédents en fonction du nombre d'habitant au dernier recensement (INSEE) connu (395 habitants)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** les modalités de répartition de partage du Syndicat Intercommunal Scolaire de Capavenir Vosges.

*Montant reverser environ 66 €*

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Madame le Maire demande aux conseillers qui seraient intéressés pour des places de hockey offertes par la CAE

- Compte rendu de la réunion de la conférence des Maires à la CAE qui a eu lieu le 4 octobre 2021

Montant du fond de concours 2021 est de 3 715 €

Montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) 2021 est de 249.94 €

**Réunion du SCOT**

Courrier du préfet sur l'avancement de la mise en compatibilité du PLU

Plan climat énergie à l'horizon 2030 + 35% d'énergie renouvelable

**Commission urbanisme**

Réunion à venir le vendredi 19 novembre 2021 à 14H00

Evaluation des zones à passer du 1AU en 2AU

Etude et travail sur les zones en blanc (1AU et 2AU).

**Rue des Rappes**

**Travaux éclairage public** Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2021

Le chantier a démarré le jeudi 30 septembre 2021, depuis le haut de la rue des Rappes, un incident est intervenu lors du démarrage, un câble de branchement a été arraché, Enedis est intervenu afin de remplacer le câble de branchement. Mme le Maire a revu les emplacements des 7 candélabres avec le conducteur de travaux de la société Energie Hautes Vosges (E.H.V)

**Mottes de terre sur la chaussée**

Lors de l'intervention d'une entreprise pour l'abattage d'arbres chez un particulier des mottes de terre se sont retrouvés sur la chaussée lors du passage de l'engin (le nettoyage de la chaussée a été effectué après les travaux, ces arbres ont été ensuite stockés le long de la forêt communale de Fomerey.

**- Lotissement Pré-Anoux**

*Pour l'éclairage public, un coffret a été posé pour un montant de 1 440 TTC. Celui-ci est posé sur la voie public. Pour le moment, la mairie ne peut pas mettre au paiement car le lotissement est privé. Une discussion avec les habitants pour proposer une convention.*

*Dossier en attente.*

**- Forêt communale**

M. Dominique AZIER informe de la vente de bois sur pied en bloc à l'entreprise TOUT BOIS pour un montant de 5 520 € correspondant à 400 m<sup>3</sup>.

**- Station d'épuration**

Mme le Maire informe des échanges eu avec la CAE pour des soucis rencontrés à la station d'épuration (odeurs) ; Une rencontre aura lieu le 3 novembre à 14h avec les représentants de la CAE en charge de la Station d'Épuration de Domèvre, l'entreprise SUEZ délégataire et les anciens et nouveaux élus de Domèvre.

**- Charte forestière (questionnaire)**

Questionnaire à compléter et retourner semaine 41. *Cela sera vu avec la commission bois*

**Parrainage tombes au cimetière Américain de Dinozé « le Quéquement »**

16 personnes (dont 5 enfants) ont assisté à la visite guidée le mercredi 6 octobre. Une remise de fleurs sur les deux tombes parrainées a eu lieu.

**- Courriers de remerciements**

Mariés du 17 juillet 2021

M. Stéphane VIRY cérémonie du 12 septembre

Famille de M. HIVERT

**- CAUE Assemblée générale du CAUE des Vosges**

Réunion du 19 octobre 2021, M. Julien POTHIER y sera présent.

**- Entretien réparation tracteur communal**

Le tracteur actuel a été acheté en 2002 pour un montant de 22 168.41 € (Tracteur, cabine, remorque benne et faucheuse), une révision s'impose.

Des devis ont été sollicités auprès des entreprises BOLMONT – PETITJEAN et MP MOTOCULTURE

Un devis a été reçu pour la réparation et entretien d'un montant de 1 667.22 € H.T et une offre de prix d'un montant 22 177.20 € H.T. pour l'achat d'un micro tracteur ont été reçus. M. Dominique AZIER reprendra contact avec les deux autres entreprises.

Le Conseil Municipal opterait sur le changement du micro tracteur

**- Entretien panneau infos sentiers randonnée**

L'entretien du panneau du parcours pédestre situé place de l'Eglise est à la charge du club Vosgien, il interviendra prochainement pour les pieds.

**- Commission Affaires Sociales**

Prévision d'une prochaine réunion afin d'évoquer l'organisation du repas, les illuminations et présent pour les 70 ans et + à Noël, prévue le 22 octobre à 18heures.

**- Commission finances :**

*Une réunion est prévue le 8 octobre 2021.*

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)**

Vente terrain consorts CLAUDEL a M. DIARI au lieudit la Hermennerotte

Séance levée à 22H12

5